



tél : 07 82 30 15 99
contact@facen.fr

Fédération des Associations Cévenoles Environnement Nature (FACEN)

Pôle Culturel et Scientifique - 155, rue du faubourg de Rochebelle
30100 ALES

Association agréée au titre de l'article L.141-1 du Code de l'Environnement

Conseil d'administration du mercredi 29 janvier 2020 Compte-rendu

Présents : Gérard Bégis, Norbert Chautard, Martial Delannoy, Gislaine Falchetti, Jean Laboubé, Monique Lobier, Paul Mazzière, Claude Perrin.
Pouvoir : Joëlle Lachaud, Jean-Loup Pizon
Excusés : Patrick Renaud. – invités : René Albrecht, Martine Roure-Biscarrat.

La présidente ouvre la séance à 17 h 30

- **1 - Renforcement du bureau** - (élection d'un secrétaire adjoint – candidature Jean Laboubé),
Su proposition de la présidente Jean Laboubé est élu au bureau en qualité de secrétaire adjoint.

- **2 - Examen des demandes d'adhésion des associations**

Les associations Terre d'Avenir, Collectif d'Associations pour la Défense du Bois des Lens, et Association de Défense de l'Environnement de Générargues.

René Albrecht de l'ADEG était présent à la réunion ne qualité d'invité et à présenté son association.

Le conseil d'administration donne pouvoir au bureau pour valider l'adhésion de ces 3 associations dès réception des dossiers

« Terre d'Avenir »

RNA : W302000212 - création : 10/07/1998 - publication : 08/07/1998 - modification : 05/01/2009

Siège social : Saint-Paulet-de-Caisson

Objet : Protéger les personnes la nature l environnement et défendre développer et maintenir l activité économique du village

« Collectif d'Associations pour la Défense du Bois des Lens »

RNA : W302004469 - déclaration le 06/06/2008 – parution le 16/08/2008

Siège social : rue Plan de Long, 30250 Combas.

Objet : préserver le massif du bois des Lens qui va du Vidourle au Gardon dans son état sauvage et agir pour que ce maintien puisse se réaliser; garder à ce site emblématique toutes ses richesses naturelles paysagères et culturelles notamment les sites paléontologiques, les carrières antiques et les autres sites archéologiques, le corridor écologique boisé entre Vidourle et Gardon, l'unité paysagère des Puechs entre le bassin de Lédignan et la Gardonnenque, les ressources naturelles (eau bois biodiversité); mettre en œuvre tous les moyens permettant de valoriser cet environnement.

« ADEG - Association de Défense de l'Environnement de Générargues »

W301008355 - *déclaration* : 5 juillet 2019 – parution le 19 juillet 2019

Siège social : 71, impasse chemin de la fontaine, 30140 Générargues.

Objet : œuvrer pour préserver la qualité et le cadre de vie, le patrimoine architectural, historique et paysager à Générargues et dans la vallée de l'Amous et plus généralement défendre le cadre de vie de ses habitants ; représenter ses membres et défendre leurs intérêts auprès des collectivités, administrations, fournisseurs, prestataires de service y compris en étant en justice devant les juridictions compétentes ; faciliter les échanges et la communication entre ses membres et la population ; mettre en place les moyens et les outils correspondant à ses objectifs et de se procurer les équipements pour les atteindre ; organiser toute activité à la demande de ses membres ou de la population.

Les associations Cèze & Ganière et PAIS (Paussan Animation Information Site) ont été précédemment radiées de la Facen pour non paiement de cotisation. Le conseil d'administration donne mandat au bureau pour les réintégrer dès réception de la fiche d'information actualisée.

« CEZE ET GANIERE »

Déclaration le 06/05/1987 – modification le 05/02/2004 – parution le 20/03/2004

Siège social : mairie, 07140 Malbosc.

Objet : veiller à ce qu'aucun projet de développement concernant notre région ne soit imposé à la population sans concertation préalable ; veiller à ce que toute information sur les projets miniers soit diffusée ; s'attacher à la protection du patrimoine ; sauvegarder les sites et l'environnement et veiller à l'intérêt des populations concernées ; favoriser l'insertion par l'environnement.

« PAUSSAN ANIMATION INFORMATION SITE (P.A.I.S.) »

Déclaration : le 07/09/1984 - parution 29/09/1984

Siège social : foyer communal de Mialet, 30140 Anduze .

Objet : veiller au caractère, à l'environnement et aux conditions d'accueil du hameau de Paussan dans le cadre plus général du devenir de la commune touristique de Mialet

- 3 - État d'avancement du site (www.facen.fr)

Conformément aux décisions prises lors du précédent CAAd nous avons loué chez Ionos, qui gérait déjà notre nom de domaine (12 € annuel), un espace hébergement (3,20 € mensuel soit 43.60 € par an).

Nous avons acheté le progiciel WebAcappella (5 postes – pour 139 €.).

Jean s'active pour créer un nouveau site. Il montre quelques pages et donne des explications sur l'architecture adoptée. Les administrateurs peuvent suivre l'état d'avancement des travaux avec une adresse provisoire : <https://www.site.facen.fr> ; toutes les suggestions seront les bienvenues.

Un des menus permet d'avoir accès à la présentation des associations avec une ouverture de page pour chacune d'entre elle. Cette page permet de chaîner vers le site de l'association si elle en a un.

Sur proposition de Paul il est décidé que chaque association pourra disposer d'un « mini-site » (2 à 5 pages) avec possibilité d'accès direct (exemple : <https://www.apvs.facen.fr>). Paul en informera les associations. Nous pourrions les incorporer dans les pages de chaque association, ils pourront y accéder par le site directement

- 4 - Participations à des réunions,

Rencontre avec Geneviève Blanc (cons. départ. présidente de la CLE des Gardons) du 23 novembre.

À l'initiative d'Agir 30 et à laquelle nous nous sommes invités au dernier moment ; étaient présents Martial Delannoy, Jean Laboubé, Monique Lobier et Jo Varéa (St Hilaire durable).

Il a été fait le point sur les carrières et décharges autour d'Anduze.

CNDPS commission sites et paysages du 7 décembre 2019 à Nîmes(Claude)

Modifications mineures (dans le sens de plus d'écologie) sur le texte déjà adopté en juillet concernant le label grand Site de France du Pont du Gard - Construction d'un réservoir d'eau sur le site du château de St Victor la Coste, Claude a proposé de regrouper le nouveau bâtiment avec l'ancien et de réhabiliter les façades de l'ancien pour faire un projet d'ensemble – À l'occasion d'une demande d'autorisation d'abattage d'un arbre dépérissant à l'intérieur du domaine « le château du Chêne », il a été constaté que des autorisations de division parcellaire ont permis la construction illégale de maisons (délai de prescription dépassé).

Information de la CDNPS relative aux sites majeurs restant à classer dans le Gard ((instruction du 18 février 2019 et le répertoire régional du 3 juin 2019) : aucune procédure de classement de site n'est actuellement engagée mais il est prévu dans les délais suivants :

De 5 à 10ans :

- zone de protection d'Uzès : panorama de la promenade des marronniers
- zone de protection de Villeneuve les Avignon : panorama rochers des Doms
- zone de protection de Villeneuve les Avignon : abord de la tour Philippe le Bel

De 10 à 15 ans

- la Camargue gardoise
- les gorges de la Dourbies

À 20 ans

- Les concluses
- Le mont Bouquet
- Les gorges de la Cèze
- La forêt de Valbonne

À définir avec PACA : Les îles du Rhône

CLE des Gardons du 13 décembre à St Maurice de Cazevieille (Gislaine)

Réduction de 60% des dotations de l'État à l'EBTP des Gardons. La programmation de l'année à venir pourra peut-être se faire, mais les gros chantiers sont terminés (uniquement si urgence). Augmentation de 3 € par habitant pour le financement futur.

CSI croix de Pallières – le 18 décembre 2019 à Nîmes (Paul)

Le point sur le plan d'action défini en février 2017 et notamment le rachat par la commune (avec financement de l'état) de la propriété Gomez.

La carrière de la Ferrière (Ruas) ; après les études réalisées un nouveau plan de phasage de l'exploitation sera observé.

COPIL PAPI Cèze du 5 février à Montclus.

Qui y participe ? Solliciter dans l'ordre Pierre Beaudoit (Cèze Sauvage), Maria Sanz (Cèze & Ganière) sinon informer Jean-Loup Pizon qui y siège pour FNE LR.

- 5 - Actions des associations en cours,

5 / 1 - PLU de Villeneuve les Avignon

Communication de Jean-Loup : lors de l'EP relative à la révision du PLU de Villeneuve lez Avignon il a été mis en évidence un projet de golf compact jouxtant le périmètre de protection rapproché du captage d'eau potable de la commune. Le CEC a envoyé une lettre aux services de l'État (pièce jointe – annexe 1)

5 / 2 - Anduze – ISDI du Mas Paulet

L'ASEVG a fait une excellente information sur ce projet et a réussi à mobiliser pour la participation à la consultation. Outre les incohérences du dossier (PLU, protection des captages, ZNIEF ..) ils ont aussi mis en évidence les comportements frauduleux (voyous ?) du pétitionnaire, Guilalume Costanzo.

Du coup le Préfet décrète qu'il ne suffit pas d'une demande d'enregistrement mais qu'il faut une autorisation environnementale... etc. Ce n'est pas complètement gagné mais ...

5 / 3 - Anduze – Dépôts sauvages chemin du Mas Paulet

Au cours d'investigations réalisées lors de la consultation sur l'ISDI, l'ADEG a découvert un dépôt illégal de déchets de bâtiment sur un terrain appartenant à une société dont le gérant est légalement Costanzo.

Ceci a été signalé au préfet qui a demandé à la Dreal de procéder à une enquête. Le rapport est sans appel : il s'agit d'un acte délictueux qui a fait l'objet d'un procès verbal avec transmission au procureur.

L'ADEG étudie la possibilité de se porter partie civile au cas où le procureur donne suite.

5 – 4 THOIRAS – Camping CAP FUN

Suite des événements dans le cadre du recours au TA contre le préfet qui n'a pas répondu à notre demande d'imposer au camping CAPFUN de THOIRAS de se mettre en conformité avec les règles d'urbanisme et d'environnement et réaliser une étude d'impact et un permis d'aménager. Le 19 novembre 2019 le tribunal met la mairie en demeure de répondre sous un mois à notre requête avant clôture du dossier. Le 20 décembre 2019, Maître Pilone envoie un mémoire qui est un copié collé du mémoire en défense du Préfet, et y rajoute le jugement du TA pour la piscine couverte, ce qui n'a rien à voir avec le dossier. La FACEN est prévenue le 27 décembre en pleines vacances de Noël et fait une réponse, dans la précipitation, le 29 décembre.

Au moment du CAD le dossier n'est toujours pas clos ; *l'avis de clôture nous est parvenu le lendemain ce qui laisse à penser que le jugement aura lieu dans le courant du premier trimestre 2020.*

Concernant la demande formulée par l'APVS pour désigner un avocat et mandater la présidente pour faire appel de la décision du TA, il est décidé d'attendre le jugement.

Le CAD donne mandat au bureau pour étudier les attendus et proposer la suite à donner au CAD.

5 – 4 - PLU de GENERARGUES

L'ADEG par l'intermédiaire de René Albreth nous a tenu informé au jour le jour de son action pour modifier le PLU en cours d'élaboration. Ils ont réussi à mobiliser la population sur le problème de la déperdition de zones agricoles et ont évité le piège du « syndicat pour la défense de la propriété ».

Ils sont dans l'attente des conclusions du commissaire enquêteur à qui ils ont transmis de nombreuses observations et remis 60 lettres individuelles – extrait ci-dessous :

La création d'une « greffe urbaine » se traduisant par l'implantation à l'entrée du village de Gènerargues d'un lotissement de type péri urbain comportant des habitations accolées à haute densité dont la conception dans un cœur de village de moins de 130 habitants surprend et parfois heurte ses habitants,

Cette extension urbaine est prévue sur des parcelles cultivables au détriment des dents creuses desservies par une voirie et tous les réseaux est contradiction avec les textes limitant l'artificialisation des sols.

Le choix fait par la municipalité de créer une zone de lotissement sur des parcelles potentiellement cultivables ne constitue pas, à proprement parler, l'effacement d'une "dent creuse". De plus, sa viabilisation engagera de lourds investissements qui, tôt ou tard, pèseront sur les finances communales.

Ce choix est en totale contradiction avec l'esprit et la lettre de la loi qui vise à densifier l'existant.

- 6 - Actions propre à la fédération

Opération sentinelle de la nature et dépôts sauvages

Paul participe aux réunions téléphones du comité de pilotage mis en place par FNE LR pour cette opération (environ 3 heures tous les 15 jours). Il est parfois amené à enquêter sur des signalisations douteuses et à aller vérifier sur le terrain.

En ce qui concerne les déchets, les signalisations vont - du plus simple comme les dépôts faits par des particuliers en bordure de voiries ou sur des terrains privés - au plus complexe comme les dépôts de déchets par une entreprise sur un terrain public ou privé relevant ou pas des critères ICPE.

La législation des ICPE s'applique dans la mesure où il y a plus de 2m en hauteur et une surface >200 m² et ce qui est stipulé dans le PLU. Et l'application qui est faite.

FNE LR vient de faire un comité de presse parfaitement étayé qui a bien été repris par les médias locaux.

Ils souhaitent compte tenu de la quantité de signalisations autour d'Alès que nous fassions le même type d'action.

Paul propose de faire cela au moment de notre assemblée générale avec l'aide d'Olivier Gourbinot.

Jean a fait un rapport sur les (nombreuses) affaires dont il s'est occupé (annexé au CR).

Suite à quoi, un groupe de travail déchets est mise en place pour faire des propositions d'action ; composition (pour le moment ?) : Jean et Paul. Information aux associations (paul)

Expression positive de la Facen - ex sur dossier d'aménagement de la vieille route d'Anduze.

Paul propose que la Facen n'intervienne pas seulement pour dénoncer des manquements, mais aussi pour souligner l'aspect positif de certains dossiers. Il cite par exemple la consultation sur la réouverture de la ligne SNCF en rive droite du Rhône entre Pont ST Esprit et Nîmes (contribution faite au nom de la Facen) ou la prochaine enquête publique sur l'aménagement pour faciliter les déplacements doux de la vieille route d'Anduze (le dossier a été envoyé aux administrateurs). Il invite les associations AGIR 30 et ADEQV Bagard à participer à l'enquête dans leur commune respective.

Monique fera la contribution de la Facen.

Expression sur des sujets d'ordres généraux

Nous avons déjà constaté plusieurs fois que notre fédération était peu audible auprès du grand public. Paul propose que nous reprenions à notre compte sous forme de communiqués les campagnes de FNE ou FNE LR. Un fichier de diffusion devra être réalisé (Paul avec l'aide de tous).

- 7 Questions diverses ou d'actualité

Commission Urbanisme

Roger Travier (PAIS) propose que nous organisions une commission ou réunion sur le thème du PLU. Il propose également qu'Anduze, Générargues et Mialet se regroupent pour établir une analyse environnementale sur les secteurs analyse que nous pourrions remettre au Préfet au cours d'une rencontre.

Sur le premier point il est décidé d'organiser une soirée (18 – 22 heures avec repas tiré du sac) au cours de laquelle à partir d'un canevas précis chaque association pourrait faire part de son expérience. Paul est chargé de faire des propositions de date de façon à s'assurer (s'il est d'accord) de la présence de Jean-Loup. René Albrecht proposera un canevas de discussion.

Pour la deuxième proposition c'est René qui se chargera de coordonner.

ZPPAUP - zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager

Roger Travier a également l'intention de proposer que la commune vallée des Camisards se dote d'un label patrimoine et gardon rivière sauvage (relance de l'idée de la ZPPAU du Mas Soubeyran ; il y a déjà l'étude du site, le rapport Perron qu'il faut remettre au goût du jour).

Les ZPPAUP ont été remplacées par les AVAP en 2010 lesquelles sont devenues en 2016 les sites patrimoniaux remarquables. Compte tenu de l'information donnée au cours du dernier CDNPS sur le classement des sites majeurs, il y a peu de chance de faire avancer ce dossier ; nous apporterons toutefois notre aide et notre soutien à la démarche.

Assemblée générale - propositions de dates et lieux.

Paul souhaiterait que nous donnions une autre dimension à notre assemblée générale qui depuis 2016 ne rassemblent pas plus qu'un conseil d'administration. Comment mobiliser nos associations, leurs organismes directeurs, leurs adhérents ?

Plusieurs propositions sont émises ; faire une journée festive avec un thème à débattre / un intervenant extérieur de qualité ... Demander à cet effet que peut nous apporter la région.

Paul propose de traiter des déchets.

Pour le lieu il ne faut pas comme les 2 dernières années s'enfermer dans une mairie mais au contraire essayer de trouver une salle (gratuite) ouverte vers l'extérieur. Parmi les propositions : Becmil à Salindres, Bagard (salle avec terrasse sur le jardin), l'auditorium du pôle culturel ... Générargues ou Anduze serait très bien mais le prêt est plus qu'aléatoire si les maires sortants sont reconduits. Paul se renseignera sur les possibilités des salles annexes de l'espace Lafare-Alais à Saint-Martin.

Date : vendredi 24 ou le samedi 25 avril (sous réserve que ce ne soit pas la même date que FNE LR).

Le prochain conseil d'administration aura lieu le **jeudi** 20 mars (lieu à déterminer).

Pour mémo :

L'entrevue avec l'agriculteur bio Michel Granier (Martial – Claude) n'a pas eu lieu.

Fusion FEN LR et Midi-Pyrénées : pas de nouvelles.

Paul n'a pas présenté une mouture remaniée de la lettre au CAUE ; d'une part il n'a pas vu en quoi les deux versions sont dissonantes, d'autre part est ce toujours d'actualité ?

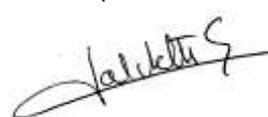
La séance est levée à 19 h 30

Le secrétaire,



Paul Mazière

La présidente,



Gislaine Falchetti